

1978-2018

# L'Association des Propriétaires de Bateaux de Pouldohan

## UNE QUARANTENAIRE

- **Une association liée à un site maritime longtemps délaissé qu'elle a contribué à aménager**
- **De l'association de tous les usagers des plans d'eau de Pouldohan (née en 1978) à la création du site électronique de l'Association des Plaisanciers de la Baie de Pouldohan (mis en ligne au cours des années 1990),**

2009





2009



2009



# Pouldohan avant l'apbp

**Un port pour les pêcheurs de Pouldohan**

**Un abri hivernal pour les Pêcheurs de Trévignon**

**Un cimetière de bateaux**

**Un plan d'eau pour initier à la plaisance**

# Les deux plans d'eau en 1985



L'anse de  
Pouldohan  
en 1952 :  
Pouldohan,  
« poubelle »  
du port de  
Concarneau



1952  
Un littoral  
mis en  
valeur par  
l'agriculture



Hiver 1967

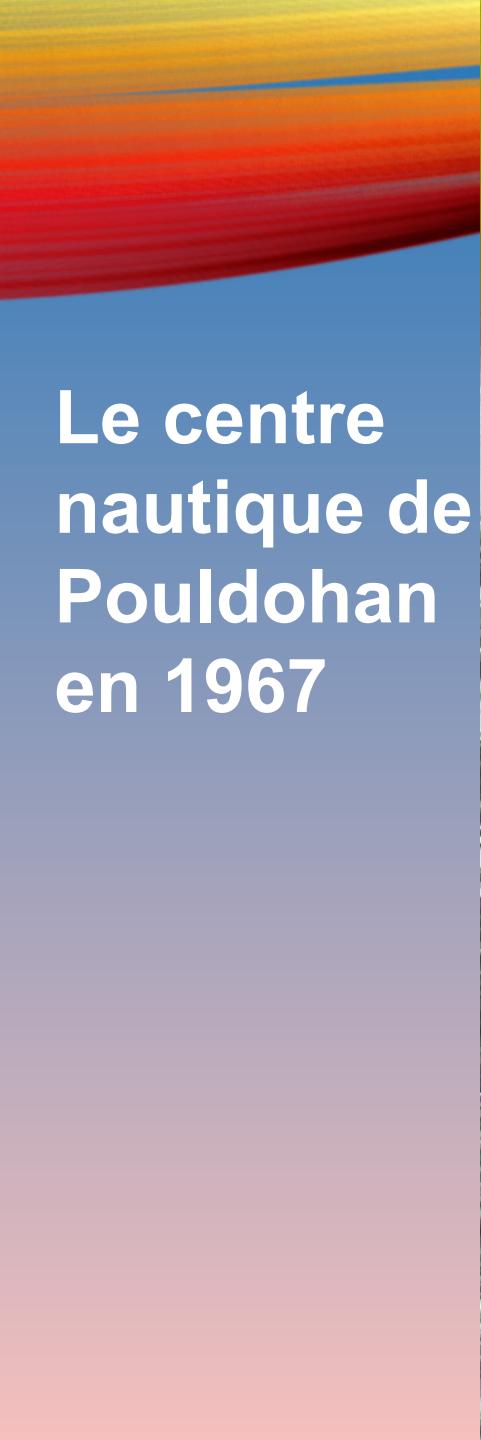


1967, près de la cale actuelle de Porz an Halen



# Retour de caravelles du centre de voiles de Pouldohan et épaves en 1967





# Le centre nautique de Pouldohan en 1967





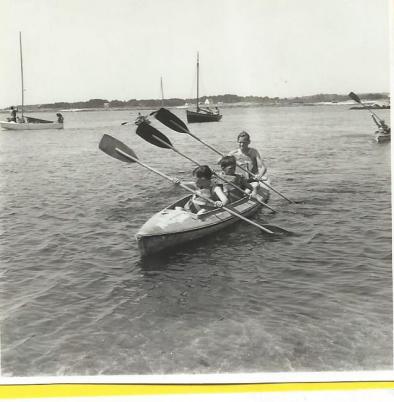
je répare  
Henri  
regarde  
vers la  
1ère  
Caravelle



Pors-Breing



dans l'anse



Juillet 1960 - 1ers pas du C.N.P.A. De Poulohan avec les kayacs de Lesconil , mon bateau le « Bichic » , la 1ère cavelle dotation DDJS , le « P.X » (Petit Xavier) d'Emile Furic comme sécurité .

# Souvenirs de Jean Lozach

## Hivernage et entretien

Faire hiverner et entretenir 4 caravelles et 5 vauriens dans un bâtiment insuffisant en surface pour les travaux de peinture et qui plus est ouvert à l'est ce qui n'empêche pas, par les turbulences des intempéries, les effets néfastes de la pluie et du froid : c'est souvent une véritable galère.

Ce qui fut faisable en 1962 et 1963 devient mission impossible en 1964 , les caravelles passant de 4 à 8 et les vauriens de 5 à 11 .Il fallait absolument trouver une solution alternative en attendant la solution programmée d'un hangar sur le terrain du Centre, construction dont les démarches sont en cours.

La réponse viendra, chose inattendue, d'un stagiaire. En effet ce stagiaire concarnois est membre d'une famille d'usiniers à Concarneau : l'usine Palmer. Cette usine est située près du phare de la Croix avec entrée au carrefour de la rue Jean Bart ;usine en front de mer à proximité du Quai-Nul , de sa plage, de sa cale .

L'usine ayant cessé toute activité , l'espace libre est très conséquent et permet un travail dans d'excellentes conditions, Roland Pictet, suisse de nationalité, venu du Centre Nautique des Glénan à celui de Poulohan sera, dirigé par Emile Furic, l'homme employé à cette tâche dans l'inter-saison, d'octobre à mars. Roland loge dans son coté des Glénan type2 qui séjounera souvent dans l'anse de Poulohan.

Les bateaux seront, désarmés au Centre par les derniers stagiaires, les gréements stockés dans le réfectoire maintenant agrandi et clos. Dès 1965 les voiles prendront place, après contrôle ,dans les casiers qui leur sont attribués dans la voilerie.

Le plus dur ne sera pas le remorquage, convois de bateaux derrière la vedette ou les prames de sécurité et leur hors-bord 9,9 ; le plus dur sera la sortie d'eau et le transfert sur chariot jusqu'aux locaux de l'usine avec bien sur l'opération inverse au printemps. Commencés en 1964 ,ces transferts je les ferai jusqu'à mon départ du Centre en décembre 1967.

L'usine Palmer n'est plus qu'un souvenir, des opérations immobilières de standing ayant pris la place des bâtiments désaffectés .



CARNEAU. — Les cadres de Poulohan sortent les Caravelles et Cigognes de leur hivernage. (Photo « Télégramme »).



Porz Breign  
Années 1970





1967  
La flotte du  
Centre  
nautique de  
Pouldohan  
sur le plan  
d'eau de  
Pors Breign

# Saison 1967 : Des « déménageurs » d'épaves prêts pour l'action





**Surtout des pêcheurs professionnels à  
Pors Breign**

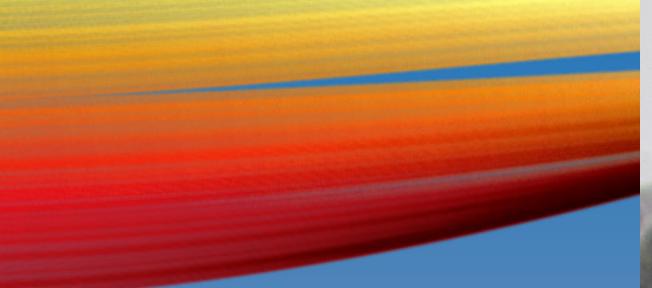
**Années 1960**



**Renflouage d'un voilier par les  
stagiaires du centre nautique**

# 1967 Retour de mer des stagiaires du centre nautique





## Années 1960, une fête à Pors Breign



Début des  
années 1970,  
Au premier  
plan, la cale  
amorcée par les  
Allemands

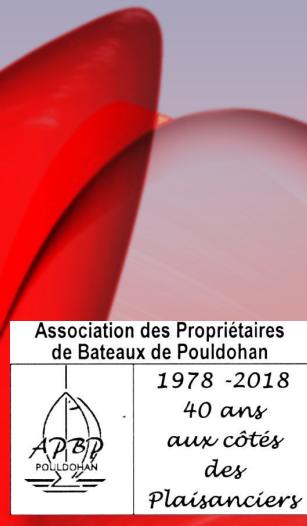


2005





# La création de l'apb



Association des Propriétaires  
de Bateaux de Pouldohan  
1978 -2018  
40 ans  
aux côtés  
des  
Plaisanciers

Trégunc

3/06/78

## Les usagers des plans d'eau de Pouldohan s'associent « pour que les pouvoirs publics aient un interlocuteur »



TRÉGUNC. — 70 personnes participaient à cette assemblée constitutive de la nouvelle association.

Par sa situation abritée, l'anse de Pouldohan constitue une zone de mouillage privilégié pour tous ceux qui naviguent, professionnels de la petite pêche et plaisanciers. En y ajoutant la flottille du Centre Nautique de Pouldohan, c'est près de 150 bateaux en place qui se trouvent ainsi refuge sur les plans d'eau. Cette densité ne va pas sans poser quelques problèmes de cohabitation. Face à l'arbitraire de l'administration qui fait déplacer des mouillages sans consultation préalable et devant la carence de la commission nautique extra-municipale qui n'a pas été réunie depuis 1973, l'idée d'un comité de défense des usagers faisait depuis un mouvement. Cet état de fait commandait de toute évidence à un besoin puisque les quelque 70 personnes représentant les diverses catégories d'usagers qui avaient, samedi après-midi, répondu à l'invitation du C.N.P. ont décidé à l'unanimité la création de l'Association des propriétaires de bateaux, usagers des plans d'eau de Pouldohan ».

Un projet de statuts avait été préparé. Il a été adopté par l'assemblée constitutive. Les buts de la nouvelle association y sont ainsi définis :

— créer des liens entre tous les propriétaires de bateaux de Pouldohan (plaisanciers « voiles » ou moteur, C.N.P.A.; pêcheurs professionnels).

— gérer ou participer à la gestion des plans d'eau tant en ce qui concerne le stationnement que la circulation des bateaux;

— représenter les associés auprès des collectivités locales, départements et régionales ainsi qu'au sein des administrations concernées (Équipement, Douanes, Affaires Maritimes...);

— coordonner toutes les actions à entreprendre pour l'amélioration et l'entretien des plans d'eau.

### Collecte de sang : record battu

La section locale des donneurs de sang bénévoles organisait samedi dernier un restaurant principal en collecte de sang en liaison avec le Centre de Transfusion Sanguine de Quimper. Cette première collecte de l'année a de quoi satisfaire les organisateurs : avec 340 flacons recueillis, c'est un record absolu qui a été établi, ce chiffre étant supérieur d'une trentaine au meilleur résultat enregistré jusqu'alors.

### A.L. de St-Philibert

Reunion du conseil d'administration de l'Amicale laïque de Saint-Philibert ce soir, à 20 h 30, à l'école.

### Stage gratuit de voile pour les jeunes

Le C.N. Pouldohan propose aux jeunes de Trégunc de 17 ans et plus un stage gratuit du 3 au 12 avril, l'après-midi de 9 h à 17 h.

Ce stage sera suivi d'un débentours, service et acquérir quelques bases leur permettant de participer plus activement par la suite à des week-ends de petite croisière qui seront organisés en mai, juin et juillet.

Renseignements et inscriptions au foyer des jeunes ou au C.N. Pouldohan, tél. 97.62.68.

A.L. SAINT-PHILIBERT. — Réunion du conseil d'administration ce soir, à 20 h 30, à l'école.

Les inscriptions pour le stage de voile organisé du 3 au 15 avril par l'Amicale laïque du bourg, en collaboration avec le C.N. Pouldohan se sont terminées aujourd'hui, à partir de 14 h au C.N.P. Ce stage s'adresse aux enfants et adolescents de 8 à 17 ans.

Conditions : être en possession de la carte d'amicaliste (5 F), adhérer au casse-croûte annuelle (15 F), pour les nouveaux présenter une attestation de test de natation (minimum 15 m départ plongé avec ceinture).

Si ce que vous cherchez existe une PETITE ANNONCE vous le fera trouver



1er avril 1978

## Naissance de l'APBP



# Déclaration en préfecture

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 7941

PRÉFECTURE du FINISTÈRE

ASSOCIATIONS  
(LOI DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901)

### RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

Le Préfet du FINISTÈRE

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association;

Vu le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée.

Certifie avoir reçu de M. LOZACH Jean, Président

demeurant à Pouldohan en TRÉGUNC

une déclaration en date du 1<sup>er</sup> Août 1978

par laquelle il fait connaître

#### • la constitution d'une Association

(1)

#### • la modification apportée (1)

à la composition du Bureau

aux Statuts de l'Association déclarée le

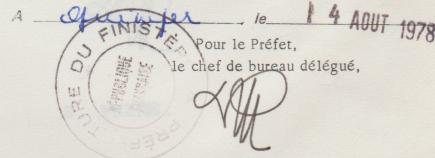
sous le n°

dénommée Association des propriétaires de bateaux, usagers des plans d'eau de Pouldohan en Trégunc.

ayant pour But : Créer des liens entre tous les propriétaires de bateaux...  
Représenter la association auprès des collectivités et des administrations concernées...  
Coordonner les actions pour l'amélioration des conditions d'utilisation et  
dont le siège est situé à la Mairie de TRÉGUNC. La sauvegarde de l'environnement.

des Statuts  
deux exemplaires (1)  
des Statuts modifiés

Pièces annexées : 1 registre coté et paraphé.



La délivrance du présent Récépissé a le caractère d'une simple formalité et n'implique absolument aucune reconnaissance par l'administration de la validité et de la légalité de l'association intéressée.

(1) Rayez les mentions inutiles.

Extrait du décret du 16 août 1901

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association.

Dans le délai d'un mois elle est rendue publique par leurs soins, au moyen de l'insertion au « Journal Officiel » d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social. (Un exemplaire du « Journal Officiel » contenant cette déclaration devra être remis à la préfecture).

Extrait de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Imp. de la Préfecture

# Le premier CA de l'APBP en 1978

6

liste des membres du CA

le 21 Avril 1978

Président: Lozach Jean  
Pouldohan TREGUNC  
Vice-président: Dijet Roger  
Allée Vras dambell TREGUNC  
Guillon Roger  
Pouldohan TREGUNC  
Trésorier Le Merle Rolland  
Penn Prat TREGUNC  
Trésorier adjoint OLIVIER Raymond  
Allée Vras TREGUNC  
Secrétaire Coléno René  
CNPA Pouldohan TREGUNC  
Secrétaire adjoint RENARD Léon  
Pouldohan TREGUNC  
Membres:  
Cozic Louis  
Pout Penn TREGUNC

CRENN Jean  
Bourg TREGUNC  
FURIC Jean  
Pout Penn TREGUNC  
GOURLAOUEN Jean Louis  
T Révic TREGUNC  
JOURDRIAIN Jérôme  
les p'tisverts ROSPODEN.  
LAMOURET Jean Paul  
dambell TREGUNC  
MESSAGER Olivier  
Kermao TREGUNC  
PROBESIO Bernard  
Pouldohan TREGUNC  
YAN Yves  
7 rue du Penduc TREGUNC  
ZIEGLER Jean  
Keranguenmet TREGUNC  
PICOLLE Georges  
Allée Vras TREGUNC.



# Déclaration de l'APBP au Journal officiel

31 - HAUTE-GARONNE

4 août 1978. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. **Trial-Club muretain**. Objet: promouvoir et développer le sport motocycliste tout terrain. Siège social: café du Commerce, allées Niel, Muret.

17 juillet 1978. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Les Amis du Clos Genet**. Objet: promouvoir des activités culturelles et récréatives pour rapprocher les habitants de la commune. Siège social: mairie de La Saucelle, 28250 La Framboisière-la-Saucelle.

29 - FINISTÈRE

1<sup>er</sup> août 1978. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Association des propriétaires de bateaux usagers des plans d'eau de Pouldohan, à Trégunc**. Objet: créer des liens entre tous les propriétaires de bateaux de Pouldohan (pêcheurs professionnels, plaisanciers voile et moteur, centre nautique de Pouldohan, etc.); représenter les associés auprès des collectivités locales, départementales ou régionales ainsi que des administrations concernées (équipement, douanes, affaires maritimes, etc.); coordonner toutes les actions à entreprendre pour l'amélioration des conditions d'utilisation et veiller à la sauvegarde et au respect de l'environnement. Siège social: mairie de Trégunc.

2 août 1978. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Festival de l'élevage en Cornouaille**. Objet: promouvoir toutes actions visant à l'amélioration de l'élevage et des produits de l'élevage (organisation de concours, exposition d'animaux, etc). Siège social: Maison de l'agriculture, 5, allée Sully, 29109 Quimper.

2 août 1978. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Sports et Loisirs à Plogastel-Saint-Germain**. Objet: promotion des sports et des loisirs à Plogastel-Saint-Germain. Siège social: mairie de Plogastel-Saint-Germain.

2 août 1978. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Tennis-Club de Moëlan-sur-Mer**. Objet: pratique et enseignement du tennis; organisation d'épreuves s'y rapportant. Siège social: mairie de Moëlan-sur-Mer.

3 août 1978. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Rencontre avec la danse**. Objet: développer la pratique de la danse en permettant aux jeunes d'approfondir des connaissances déjà acquises ou de s'initier à de nouvelles méthodes, ceci par l'intermédiaire de stages. Siège social: mairie, 29220 Landerneau.

4 août 1978. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Amicale des employés communaux d'Elliant**. Objet: créer et entretenir entre tous les membres des liens de camaraderie et d'amitié. Siège social: mairie d'Elliant.

4 août 1978. Déclaration à la préfecture du Finistère. **SOS Alcool**. Objet: venir en aide aux alcooliques et à leurs familles en répondant à leurs appels soit par une action directe dans la famille, soit par un entretien téléphonique. Siège social: 16 bis, rue Pen ar Staug, 29000 Quimper.

7 juillet 1978. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Les amis de la Bourse**. Objet: la demande de capitaux propres ainsi, d'une part, d'améliorer la structure financière des entreprises et, d'autre part, d'orienter cette épargne vers des placements régionaux productifs d'emplois et de développement économique. Siège social: palais de la Bourse, Bordeaux.

1<sup>er</sup> août 1978. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité des fêtes de la commune de Biganos**. Objet: secours, organisation de comités locaux. Siège social: mairie, 33380 Biganos.

1<sup>er</sup> août 1978. Déclaration à la préfecture de la Gironde. L'association **Société de patronage des écoles laïques de la ville de Talence** change son titre, qui devient: **Amicale des écoles laïques de Talence**, et transfère son siège social du 311, cours Gambetta, Talence, à la rue du Professeur-Arnozan, Talence.

1<sup>er</sup> août 1978. Déclaration à la préfecture de la Gironde. L'association **Cercle de yoga de Guyenne et Gascogne** transfère son siège social du 148, avenue Jean-Jaurès, 33520 Bruges, chez M. Guiraud, 42, rue Courège, 33370 Artigues-Tresses.

2 août 1978. Déclaration à la préfecture de la Gironde. L'association **Lions-Club d'Arcachon** transfère son siège social de l'hôtel restaurant La Guitoune, 33115 Pyla-sur-Mer, à l'hôtel restaurant Les Ormes, 1, rue Hovy, 33120 Arcachon.

3 août 1978. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Amicale des sapeurs-pompiers de Cabanac-Villagrains**. Objet: subvenir aux besoins du corps de sapeurs-pompiers et permettre son bon fonctionnement. Siège social: caserne des sapeurs-pompiers, Cabanac-Villagrains.

3 août 1978. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Aquitaine Service Linguistique**. Objet: éducation populaire et entraide familiale par les échanges et séjours linguistiques, culturels et éducatifs internationaux. Siège social: 81, Terre-Rouge, Martignas, 33610 Gazinet.

3 août 1978. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des architectes d'intérieur, CAIM d'Aquitaine**. Objet: développer l'information sur l'architecture d'intérieur et en promouvoir son application. Siège social: 91, rue Georges-Bonnac, 33000 Bordeaux.

3 août 1978. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Sport pour tous, Lormont**. Objet: promouvoir la pratique du sport de détente. Siège social: mairie de Lormont.

4 août 1978. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **L'Association culturelle et sociale de Saint-Delphin** transfère son siège social du 20, rue du Maréchal-Joffre, Villenave-d'Ornon, 33140 Le Pont-de-la-Maye, au 455, route de Toulouse, Villenave-d'Ornon, 33140 Le Pont-de-la-Maye.

4 août 1978. Déclaration à la préfecture de la Gironde. L'association **Tourisme et loisirs girondins** transfère son siège social du 7, rue du Professeur-Bergonié, 33400 Talence, à la résidence Square du Midi, bâtiment B, appartement n° 123, rue Morion, 33800 Bordeaux.

u

Rédaction : 21, avenue  
du Dr-Nicolas  
Téléphone : 97.07.66

# Premier bilan en fin d'année

19 / 12 / 78

## Les propriétaires de bateaux de Pouldohan :

### « On nous considère comme des opposants alors que nous souhaitons être des partenaires »

La majorité des propriétaires des quelque 80 bateaux qui stationnent régulièrement dans l'anse de Pouldohan s'est constituée en association en avril dernier. L'association des propriétaires de bateaux de Pouldohan regroupe plaisanciers et pêcheurs professionnels. Ils se sont réunis samedi dernier en assemblée pleinière afin de faire le point des activités de l'association depuis sa création. Une cinquantaine de personnes participaient à cette réunion, dans les locaux du Centre nautique.

#### Une association mal comprise

« La création de notre association n'a pas plu à tout le monde, regrettait en préambule le président Jean Lozac'h. Municipalité et administration nous ont pris pour des opposants alors que nous souhaitons coopérer. On a délibérément fait traîner le dossier constitutif : tous les documents étaient en mairie dès le 22 avril, mais la parution au Journal officiel ne s'est faite que le 14 août ! Lors de la réunion commune que nous avons eue à la mairie, le 17 mai avec l'Equipment, les Affaires maritimes et la commission nautique municipale, on nous a opposé une fin de non-recevoir ».

Plusieurs participants devaient intervenir au cours des débats pour

déplorer cette hostilité. « La commune veut-elle ou non que l'on collabore avec elle ? » (M. Yan).

« A la mairie comme à l'Equipment on a l'impression de ne pas avoir droit à la parole (M. Messager). Dans cette situation, il importe de ne pas se démobiliser, ni de se diviser en cédant aux pressions dont certains ont fait l'objet. »

#### Liquidier le contentieux

Pourtant, malgré le côté irritant des premiers contacts de l'association avec ses interlocuteurs, chacun souhaite liquider ce contentieux, d'autant plus que des travaux importants doivent être réalisés à Pouldohan (une subvention de 1.000.000 F a été demandée au Conseil général à cet effet) : « il serait normal que les utilisateurs soient associés à ces réalisations en définissant entre autres, les priorités », estime M. Lozac'h.

Reconstruction de la cale avec établissement d'un terre-plein qui assurerait la défense de la dune et servirait d'aire de stationnement pour dériveurs, libérant la totalité de la plage, accès à l'anse (actuellement par une propriété privée), telles sont les grandes lignes des travaux souhaités par l'association.

#### Qui à la concession des plans d'eau ?

Au sujet de ces travaux, une question se pose : « qui à la concession des plans d'eau ? » Par délibération du 20 mai 1971, la commune de Trégunc a demandé la concession de Pors-Breign-Pouldohan, mais en ce qui concerne l'anse de Pouldohan elle-même, un courrier de la préfecture laisse apparaître que rien n'est

fait. « Que se passera-t-il si les travaux sont effectués avant que la concession ne soit attribuée ? s'interroge M. Lozac'h. Il ne faut pas prendre le risque de se retrouver dans une situation semblable à celle de Port-La-Forêt.

Si la collectivité locale demande la gestion des plans d'eau, elle l'aura et c'est normal, mais en attendant elle doit être confiée à une commission nautique

présidée par l'administrateur des Affaires maritimes. Pendant la période transitoire, l'association pourrait être représentée dans la commission d'enquête permanente nommée par arrêté préfectoral.

Nous entreprenons des démarches pour demander la création de ces commissions afin que la prise en charge de l'anse par la commune se fasse dans les meilleurs délais. »

#### Entraide et information

Dans l'attente des résultats de ces interventions, des dispositions ont été prises par l'assemblée pour faciliter la circulation de l'information. Il a été, de plus, décidé d'établir une fiche par bateau d'associé afin de permettre d'intervenir en cas de difficultés (lors des récentes tempêtes, deux bateaux n'ont pu être sauvés, faute de connaître les coordonnées de leurs propriétaires).



TREGUNC. — Le bureau de l'association : « Nous souhaitons régler le contentieux avec la municipalité et l'administration ».



TREGUNC. — La majorité des propriétaires de bateaux participait à cette réunion.

Première carte  
de l'APBP

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BATEAUX  
USAGERS DES PLANS D'EAUX DE  
**Pouldohan en Trégunc**

**CARTE DE MEMBRE ACTIF**

*NOM du BATEAU :*

*NOM Ravallec Bernard*

*Adresse*

*LE PRÉSIDENT,*

*Bjart*

*LE TRÉSORIER,*

*Nº 000036*

*Signature*

# Mars 1980 , l'annonce d'un aménagement portuaire à Poulohan

## Un port de plaisance à Pors-Breign ?



TREGUNC. — M. Jean Lozach, président de l'association, entouré des élus et des membres du bureau.

Une vingtaine de personnes ont assisté samedi, à Trégunc, à l'assemblée des propriétaires de bateaux de Poulohan. Une réunion qui, par les sujets prévus à son ordre du jour, notamment le futur port de plaisance, concernait l'ensemble de la commune. D'ailleurs, la présence de M. Le Bris, conseiller général, en atteste. Auprès du président de l'association, M. Lozac'h, la mairie de Trégunc était représentée par MM. Gallic et Furic. L'Equipment avait délégué M. Poupon.

Les pêcheurs-plaisanciers étaient représentés par M. Quelven, chargé de l'information à la fédération. M. Messager assistait à la réunion pour le compte du Centre nautique de Poulohan, dans le cadre duquel se tenait l'assemblée.

### Affirmer la présence de l'association

Un rapport d'activité assez dense d'où se dégage d'une part la volonté de l'association d'être présente aux consultations organisées par les administrations chargées de la gestion du domaine maritime et de l'entretien de l'anse, et d'autre part, la ferme détermination d'assurer la protection des unités mouillées sous sa responsabilité. M. Lozac'h devait signaler que des contacts sont en cours avec la mairie et l'Equipment concernant divers projets : aménagement d'une cale; aménagement d'un parking; construction de sanitaires; amélioration et révision des mouillages; création d'un accès côté est sur Poulohan par la construction d'une route; amélioration des coffres de mouillage; pose d'une perche à Pors-Breign.

Pour les mouillages, la mairie a

association, dressait un tableau assez pessimiste pour l'avenir de la pêche de plaisance. Actuellement, une remise en cause des droits des pêcheurs se fait sentir, notamment de la part des professionnels en activité. La fédération des pêcheurs plaisanciers a fait valoir ses droits et ses arguments, obtenant un statu-quo pour l'année. Rappelant les problèmes de pollution (un émissaire du Cabellou est bouché) et la perspective des rejets nucléaires de Plogoff, M. Quelven lançait un appel aux pêcheurs pour qu'ils fassent valoir leurs droits en utilisant et respectant, comme la législation le prévoit, un filet et deux casiers.

Prochainement, se tiendront les assises nationales de la fédération, à Cherbourg. Les délégués nationaux tenteront de visiter la centrale de La Hague. D'ici là, dans le Finistère, une série de rencontres est prévue avec les élus.

### Le port de plaisance de Pors-Breign

M. Lozac'h en venait ensuite à parler du projet Pors-Breign. La commune a établi un avant-projet pour un port de plaisance à Poulohan. Ce n'est pas une étude définitive, simplement une première esquisse, qui a pour but d'intéresser les administrations à la participation financière et de déterminer les possibilités d'investissements. M. Le Bris, conseiller général, confirmait que le Conseil général a donné son avis favorable pour un montant de 27.000.000 F. Dans la mesure où la commune prendrait en charge 47.000.000 F de la dépense prévue. La somme restante, l'Etat n'ayant rien accordé, pourrait être attribuée par le Conseil régional.

La première tranche de travaux



# Arrêté préfectoral du transfert du port à la commune 1991-92



DIRECTRICE DE LA PLAGE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT  
-O-  
SERVICE MARITIME, FLUVIAL  
ET AEROPORTUAIRE  
-O-

Transfert de gestion d'une dépendance du domaine public maritime sise à POULDODAH, PORS BRENN, au profit de la Commune de TREGUNC pour la création, l'aménagement et l'exploitation du port de plaisance de POULDODAH

Limites de l'assiette foncière transférée

PLAN

Echelle : 1/2.000è

VU pour être annexé à la convention du transfert de gestion du 20 MARS 1992

2009



2013



2013





2009

2009



# La Maison de la Mer, Un lieu de rencontres depuis 2004



# Les Assemblées générales

**Au printemps pour y associer les résidents permanents et saisonniers**

# Trégunc

Tel. 26106

## Une faible participation

### à l'assemblée générale des propriétaires de bateaux de Pouldohan

Peu de monde à l'assemblée générale des propriétaires de bateaux de Pouldohan, puisque si une trentaine d'entre eux avaient donné pouvoir à leurs représentants, dix personnes seulement participaient (avec les membres du bureau à cette réunion).

#### L'association a bien rempli son rôle

M. J. Bourgian devait ouvrir la séance en présentant le rapport d'activités du bureau, retracant la vie du bureau tout au long de l'année passée. Plus que jamais, l'association s'est attachée à remplir le rôle qu'elle s'était attribué : parvenir à la gestion, représenter les usagers (ils sont 42), coordonner les actions pour la sauvegarde du patrimoine, créer des liens entre tous les propriétaires, rencontrer les services de l'Equipment.

#### Décentralisation dans les ports

Le bureau devait ensuite aborder le projet de décentralisation dans les ports. Depuis 1983, en effet, si l'Etat garde à sa charge les ports les plus importants (comme Brest et Concarneau) dans le Finistère, les autres ports de pêche et commerce relèvent de la responsabilité du Département, mais les concessions accordées aux communes leur restent. Les ports de Porz-Breign et Pouldohan resteraient donc à Trégunc. Des conseils portuaires seront créés pour aider les communes ou départements à gérer les ports. Le Conseil général décidera si un seul conseil portuaire sera chargé des ports de Trégunc, Porz-Breign et Pouldohan, ou si deux conseils portuaires seront créés.

Le conseil portuaire sera composé comme suit : un conseiller départemental, un conseiller

communal, deux membres désignés par la commune, un membre du personnel départemental, un membre du personnel communal, 9 membres usagers.

Tous ceux qui ont au moins 6 mois de mouillage pourront faire partie du comité local des usagers permanents des installations de plaisance. Si ce comité se révèle sans pouvoir propre, la commune, le budget et l'examen des projets d'installations portuaires.

Mandaté pour cinq ans, le conseil portuaire sera appelé à donner son avis. C'est M. Poupon, représentant les services de l'Equipment, qui devait exposer ces faits.

#### Bilan financier

Le trésorier, M. Hubert Evain, devait présenter le rapport financier de l'association et expliquer que sur les 50 F de cotisation demandées aux adhérents, 20 F vont à la fédération, 15 F sont affectés aux frais de secrétariat et 9,20 F à la revue de l'association - Tanguon. Les 21 cotisants de 1983 ont donc permis à l'association de

faire 1.050 F de recettes. A cet égard, un des participants devait s'étonner du nombre grandissant de bateaux, alors qu'il y a de moins en moins de cotisants.

#### Un feu aux « Soldats »

M. Leroy, adjoint aux affaires maritimes, devait au cours de la réunion faire savoir à tous les intéressés que les « Feux des Soldats » (une tourelle entre Trégunc et Pouldohan), serait désormais équipé d'un feu cardinal et que ces dépenses seraient prises en charge par l'Etat. A ce sujet, M. Lozach, président de l'association, faisait remarquer que depuis de nombreuses années ils avaient au sein de l'association fait valoir le bien fondé d'un tel feu (toute la navigation qui vient du sud passe par les « Soldats »).

Un vin d'honneur auquel participait M. G. Le Bris, devait clôturer cette assemblée générale.

#### Contrôle des ports

Des participants à la réunion devaient faire allusion aux ordures, branchements et épaves qui se trouvent dans l'anse et à la nécessité de faire la police dans les ports.

D'autre part, l'association rappelle qu'en matière de planche à



En ce long week-end ensoleillé, la plupart des propriétaires de bateaux étaient sans doute sur l'eau puisque quelques-uns seulement participaient à l'assemblée générale de leur association.

Dans la nuit de dimanche à lundi, la caravane de M. Marcel Helliou, demeurant avenue Alain Le Lay à Concarneau, garée sur la dune de Kersidan en Trégunc, a été cambriolée. Divers matériels : un frigidaire, un évier, des coussins, une paire de jumelles, un poste radio ont été dérobés.

Enquête de la brigade de gendarmerie de Concarneau.

**COUPURE DE COURANT.** — Jeudi, de 9 h à 16 h, sur le poste de Kerdale.

**SECURITE SOCIALE.** — La permanence de la Sécurité sociale aura lieu mercredi, de 9 h 30 à 10 h 30, à la mairie.

# Trégunc

Telegramme  
du 16/09/82

## Les pêcheurs-plaisanciers de Pouldohan ne veulent pas être expropriés

Samedi, avait lieu, à l'ancienne mairie, l'assemblée générale annuelle de l'association des pêcheurs-plaisanciers de Pouldohan.

#### Les mouillages trop rapprochés

Concernant les 150 mouillages en cours de réalisation, les adhérents de l'association se plaignent de leur rapprochement excessif, qui ne manquera pas de provoquer des chocs entre les bateaux. Il semble également que les chaines prévues soient trop lourdes.

L'association se félicite de la mesure prise pour organiser le départ des planches à voile vers le large en empruntant un chenal, ce qui évitera les slaloms entre les bateaux ou même à proximité des baigneurs.

Les responsables du centre de voile, adhérent à l'association, ont informé leurs collègues de leur décision d'interdire l'accès du centre aux voitures, entre 22 h et 10 h, pour préserver le sommeil des campeurs que le centre accueille.

Ils ont également fait connaître leur désaccord avec la mesure d'expropriation dont ils déclarent être l'objet, en vue de l'acquisition par la commune de l'emprise d'une voie donnant accès à une cale dont la réalisation est prévue dans la cadre de l'aménagement de l'anse. Cette mesure leur paraît comporter des risques pour les conditions d'accueil des stagiaires, et leur semble d'autant moins fondée que la construction de la cale sur l'autre rive de l'anse paraît à l'Etat.

Nombre de ses propositions ont été retenues, mais certaines de ses revendications n'ont pas à ce jour obtenu satisfaction. Ainsi en est-il de son souci de voir les pêcheurs pluanciers, aux revenus modestes, bénéficier d'une zone libre pour l'hivernage de leurs bateaux, de même que des mouillages floraux qui ne donneraient lieu qu'au prélèvement de la taxe due à l'Etat.

#### Service de répuration

A partir d'aujourd'hui mardi,

saux, Kerhallo, Croissant-Bouillet, Kerstrat, Pointe de Postillon, route de Melgven, résidence des



Jean Lozach et ses amis, une bonne équipe.

#### Harmoniser les taxes de mouillage

MM. G. Le Bris, député, et H. Quelven, président de l'A.P.P.A. Kersaux, et de la Fédération nationale des pêcheurs-plaisanciers ont participé à cette assemblée générale. Tous deux se sont félicités de l'action efficace de l'association avant d'aborder certains aspects de la fiscalité applicable aux pêcheurs-plaisanciers.

A cet égard, G. Le Bris devait informer l'assistance de la mesure

prise par le ministère de la Mer en vue d'harmoniser les taxes de mouillage sur le plan national. Taxes contre lesquelles s'est élevé le président Quelven, qui nous confiait à la fin de la réunion que son utilité serait moins discutable si le produit de la dite taxe servait, par exemple, à développer les élevages de reproduction aquacoles.

D'autres mesures fiscales sont à l'étude au sein du ministère de la Mer pour favoriser une relance de l'activité industrielle liée à la plaisance. Une nouvelle qui ne pouvait bien entendu qu'être bien accueillie par des plaisanciers.



# Trégunc AG 1990

Propriétaires de bateaux

de Pouldohan

**Budget**

**à la recherche de l'équilibre**

L'assemblée générale de l'Association des propriétaires de bateaux de Pouldohan s'est tenue samedi dernier, au club-house. Une soixantaine de personnes se sont réunis autour du président Ch. Briant. Etaient également conviés MM. Jean Lozach et Marcel Lucas, adjoint aux Affaires maritimes.

M. Christian Briant a ouvert la séance en présentant la nouvelle numérotation des mouillages dans l'anse de Pouldohan. Il a annoncé l'implantation de quatre nouveaux mouillages pour les locations d'été à Pors-Breign.

Une étude sera à faire pour implanter un mouillage d'attente à l'entrée de l'anse. M. Jean Lozach, ancien président de l'association, a rappelé la date de création de l'association, « 1<sup>er</sup> avril 1978 », et les objectifs de celle-ci : « gérer ou participer à la gestion de ces plans d'eau ».

À la presque unanimité, il a été décidé l'achat d'une hydro-nettoyeur haute pression. Celui-ci sera disponible au siège de l'association, au bar des Voiliers, sur présentation de la carte de membre 90. Différentes questions qui seront à étudier ont été posées lors de cette assemblée, telles que téléphone, toilettes, stationnement, sécurité en juillet et août.

Un employé communal détaché aux ports ayant le deuxième degré de plongeur, effectuera lui-même les interventions sur les mouillages.

Les mouillages dans l'anse de Pouldohan ont été revu à la hausse ce qui a eu pour effet d'augmenter les demandes et d'envisager une meilleure recette



De nombreux usagers sont venus au club-house pour assister à l'assemblée générale.

pour 90, alors que depuis plusieurs années elle était en baisse constante.

Le budget de Pors-Breign et Pouldohan ne sera pas équilibré en 90, comme c'était le cas les années précédentes, mais compte tenu de la non location de tous les mouillages dans l'anse et de l'usage qui est fait des cales par d'autres personnes que les titulaires du mouillage, la commune s'est engagée à faire l'appoint par une subvention d'équilibre.

L'éclairage a été pris en charge par la commune, l'eau restant au compte des usagers. Des aménagements sont également souhaités. De prolongement du plan incliné à la cote 0 par la suppression

des marches, l'installation d'une grosse chaîne pour l'amarrage des plates et prames sur le côté remblai de la cale à Pors-Breign et également à Pouldohan où l'emplacement reste à définir, installation de cadenas sur les électriques, des clefs seront disponibles au siège sur présentation de la carte.

A l'issue de la réunion, il a été décidé de programmer une nouvelle réunion en avril ou mai pour mettre en place l'organisation qui devrait permettre une meilleure gestion et une auto discipline qui aura pour effet le maintien du tarif des mouillages, ceux-ci étant établis sur rapport des coûts de gestion.

# Assemblée générale des plaisanciers AG 1991

**Les mouillages peuvent être occupés dès à présent**

L'assemblée générale des plaisanciers s'est tenue samedi dernier au club-house de la salle de tennis. Une bonne cinquantaine de personnes étaient présentes, sur 86 adh2rents (un certain nombre ne résidant pas à Trégunc).

Il y a au total 182 mouillages entre Pors-Breign et Pouldohan. Le responsable des ports, Jean-

Louis Crenn, a été doté d'un équipement de plongée supplémentaire pour plonger en eau froide (« tenue sèche »). Il a pu ainsi effectuer le contrôle des mouillages dès le mois de janvier. Cette disponibilité en bonne règle des mouillages plus tôt dans l'année rendra service aux plaisanciers qui

pourront les occuper dès le mois de mars.

## **Une rampe à la cale de Pors-Breign**

Les travaux pour la rampe de la cale de Pors-Breign (prévus au budget 91) ont été retenus en durée d'amortissement sur 50 ans. « Ils n'auront, par conséquent, pas d'incidence sur les tarifs des mouillages », a expliqué Léon Jeannés.

## **5.000 F de recettes pour les locations temporaires**

Grâce aux plans affichés au siège de l'association, le bar des Voiliers, et à la dextérité de la propriétaire à informer les gens, ainsi qu'à tous les plaisanciers qui laissent, quand ils ne peuvent pas en profiter, les mouillages disponibles, le port a connu, l'année passée, une recette de 5.000 F pour les locations temporaires, ce qui ne s'était encore jamais vu.

## **« Le coffre d'attente » pour l'anse de Pouldohan pour 92**

L'installation d'un coffre d'at-

tente (pour que les plaisanciers puissent attendre avec leur bateau la marée montante), qui faisait partie des prévisions, sera reportée à 1992. La priorité ayant été donnée au rallongement de la cale.

Le budget primitif 91 s'équilibre grâce à une subvention de la commune de 12.000 F, cette somme correspondant aux mouillages encore libres dans l'anse.

## **Jean Lozach fondateur de l'association**

Le maire de Trégunc, Jean Lozach, a été le fondateur de l'association et l'ancien président a expliqué, lors de cette assemblée, que « pour arriver à des tarifs qui correspondent à la prestation, il avait fallu revoir la comptabilité exagérée auparavant, bien contrôler les dépenses et étaler les investissements ».

« L'association participe, par son action, a-t-il poursuivi, à une meilleure gestion du port, il y a une meilleure compréhension ».

Il y avait deux postes à pourvoir : celui de M. Bolay, qui a été remplacé par M. Guidicelli comme secrétaire adjoint, et M. Rannou remplace M. Cronier qui a vendu son bateau.



Une cinquantaine de personnes assistaient à l'assemblée générale.

# AG 1992

## La première année du port de Pouldohan, enfin détaché du port de Concarneau

### Assemblée générale des pêcheurs plaisanciers de Pouldohan

### Un chèque de 1.000 F à la SNSM

Sur 12

Une petite assistance était présente samedi vers 16 h, à l'assemblée générale des pêcheurs plaisanciers de Pouldohan. On pouvait noter parmi celle-ci la présence de M. Jean Lozach, président d'honneur et grand amateur de voile, ainsi que M. Jean Doucet, président de la SNSM.

Le résultat du compte administratif a pour la première année dégagé un excédent dans son fonctionnement (16.376 F). Le but de l'association est de maintenir les tarifs actuels, en suivant uniquement le taux de l'inflation. Un chèque de 1.000 F a été remis à M. Jean Doucet au profit de la SNSM.

#### En bref

● **INDÉPENDANCE.** — Pouldohan est depuis cette année un port communal à part entière, il a été détaché du port de Concarneau. Un règlement du port sera établi en relation avec les usagers du port qui souhaiteront participer au conseil portuaire.

● **TRAVAUX.** — 15 mouillages ont été aménagés à Pors-Breign, ainsi qu'un coffre d'attente à usage, pour les mouillages de l'anse de Pouldohan.

● **ASSURANCE.** — Il a été présenté un contrat type « groupe » pour les adhérents.

● **REDUCTIONS.** — Communication d'une liste de magasins



Les pêcheurs plaisanciers.

spécialisés dans la pêche et la plaisance qui proposent une réduction de 10 à 15% sur le matériel.

M. Léon Jeannès (secrétaire), a présenté les nouvelles limites du plan de Pouldohan.

● **COTISATION.** — La cotisation annuelle est de 60 F par adhérent, 10 F supplémentaires sont demandés pour le montage d'une ligne continue, pour le chenal

planche à voile. Les adhérents estiment que les planchistes ne respectent pas ce chenal, trop de bateaux sont encore accidentés.

● **BUREAU.** — Président, M. Briant Christian; premier vice-président, M. Maurice Bourhis; deuxième vice-président, M. Alex Monfort; secrétaire, M. Léon Jeannès; trésorier, M. Jean-Paul Lamouret; trésorier-adjoint, M. Jean-Luc Corbinais.

# Propriétaires de bateaux de Pouldohan Un chèque de 1 000 F remis à la SNSM

AG 1994

**Samedi dernier, l'assemblée générale de l'association des propriétaires de bateaux du port de Pouldohan a réuni une quarantaine de personnes.**

Comme son nom l'indique, cette association regroupe les propriétaires de bateaux, pêcheurs et plaisanciers, utilisant le port de Pouldohan. Crée il y a 16 ans, elle compte aujourd'hui 76 adhérents. Outre certains avantages du type « club », l'association permet à chacun de ses membres de suivre la gestion du port et de pouvoir s'exprimer à ce sujet.

Tous les mouillages disponibles sont attribués. Onze nouveaux mouillages, les derniers, vont bientôt être mis en place. Ils sont déjà eux aussi tous réservés. En effet, la demande reste supérieure à l'offre.

Cette assemblée générale a donné l'occasion à Jean-Paul Lamouret, trésorier de l'association, de remettre un chèque de 1 000 F à Jean Doucet, le président de la Station de sauvetage en mer de la pointe de Trévignon.



*Jean Doucet remercie les membres de l'association pour l'aide qu'ils apportent à la station SNSM de Trévignon.*

# AG 2002

Trégunc

17/4/2002

## Jean-Jacques Couteau, nouveau président à Pouldohan

La dernière assemblée générale présidée par Adrien Péron a eu lieu samedi en présence d'une cinquantaine d'adhérents. Jean-Jacques Couteau, élu nouveau président, a remis un chèque à la SNSM à cette occasion.

Adrien Péron abandonne la présidence de l'APBP sans regret après sept années de bons et loyaux services. « *Je suis très content de passer le relais mais je reste bien entendu membre de l'association* », précise-t-il.

Michel Jolivet président de la SNSM lui a offert pour son départ une photo de l'Ar beg. Il a reçu un tableau marin de l'association.

Le nouveau président, Jean-Jacques Couteau, élu à l'unanimité, a une bonne connaissance de la côte puisqu'il a été pendant 32 ans chef de base aux Glénan. Il sera donc le nouveau porte-parole des adhérents auprès du Conseil portuaire.

A charge pour lui de mener à bien les futurs projets de l'association dont le principal reste l'enlèvement des vieilles carcasses qui encombrent le port de Pouldohan. « *Ce projet est en attente actuellement*, précise Adrien Péron, car nous avons dû payer des arriérés d'impôts sur ces trois dernières années pour un montant de 9 150 €, ce qui est pris sur le budget du port. »

### L'APBP en manque d'adhérents

L'association qui comptait 90 adhérents en 2000 a vu ses effectifs se réduire à 56 l'an dernier.

L'appel déjà lancé par Adrien Péron auprès des propriétaires bénéficiant d'un mouillage à Pouldohan est de nouveau renouvelé : « *La cotisation n'est que de 10,60 €, insiste-t-il, il serait bien que les pro-*



Une cinquantaine d'adhérents ont assisté à l'assemblée générale de samedi dernier.

priétaires de bateaux qui profitent des mouillages nous rejoignent. » Car l'association de Pouldohan, c'est aussi la grande convivialité : participation aux vendredis découverte du mois de juin et kermesse-poissonnade prévue cette année le 27 juillet à Pouldohan.



Adrien Péron et Jean-Jacques Couteau, nouveau président, ont remis un chèque de 305 € à Michel Jolivet président de la SNSM de Trévignon.

AG 2011



AG  
2013



AG  
2017



# Juillet 2016 : Réunion d'échanges entre municipalité et plaisanciers



# Les actions « CITOYENNES »

Préservation de l'environnement

Engagement solidaire

## Trégunc

Les plaisanciers de Pouldohan ont ramassé les déchets



Le groupe après la collecte avec, à droite, Jean-René Couliou.

L'association des plaisanciers de Pouldohan a organisé hier une matinée de collecte de déchets sur les plages et rochers sur leur site de Pouldohan et des environs immédiats. Une quinzaine de membres avaient répondu à l'appel du président Jean-René Couliou. Malgré le froid, ils ont bien travaillé et plus de 20 sacs ont été ainsi remplis de déchets de toutes

sortes : des cordes, du polystyrène, des bouchons, des bouteilles en plastique, des cartouches, des morceaux de bâches noires, filets, emballages divers comme de nombreux sachets de mouchoirs, etc. Pour les plaisanciers, l'essentiel était de se retrouver et de montrer leur motivation pour essayer de garder ce magnifique endroit de Pouldohan le plus propre possible.

# 2011 : des ramasseurs de déchets rescapés et frigorifiés après l'opération de 2011

**TRÉGUNC**

**Pouldohan. Les plaisanciers nettoient leur site**

L'association des plaisanciers de Pouldohan a organisé samedi une matinée de collecte de déchets sur les plages et rochers de Pouldohan et des environs immédiats, à laquelle a participé une quinzaine de membres. Malgré le froid piquant, les ramasseurs motivés ont rempli plus de vingt sacs de déchets (cordes, polystyrène, bouchons, plastiques, cartouches, morceaux de bâches, filets...), afin de maintenir le site le plus propre possible.

2011

## Les plaisanciers de Pouldohan font plage nette



Le président Jean-René Couliou, à droite, et les bénévoles samedi matin à Pouldohan.

L'association des propriétaires de bateau de Pouldohan (APBP) organisait samedi matin une opération nettoyage du site de Pouldohan. Une douzaine de personnes étaient présentes à 9 h pour ratisser le

secteur de Pouldohan à Pendruc et dans l'anse. Plus de 100 kg de déchets ont été ainsi été récoltés dont des bouteilles de verre, en nombre, des plastiques et autres détritus. C'était une première pour

l'association qui a promis de remettre ça.

### ■ Bibliothèque

Lundi 26 septembre, 14 h à 17 h, 14, rue de Concarneau. Contact : 02 98 50 24 46.



**Les volontaires en ordre de marche pour le nettoyage du littoral  
en mars 2015**

2015, Un  
peu de  
réconfort  
après le  
nettoyage  
du littoral





**APBP, Trégunc Voiles et Club de plongée de Cornouaille :  
Préparation du nettoyage du littoral en mars 2017**



**Les volontaires des associations hébergées à la Maison de la Mer  
avant le nettoyage des plages en 2017**

Trégunc

## Littoral. Opération nettoyage réussie (LT 19/3/18)

Près d'une soixantaine de volontaires de tous âges ont répondu à l'invitation de l'association des Propriétaires de bateaux de Pouldohan, de Bretagne Vivante, de Trégunc Aviron, de Trégunc Voiles et du club de plongée de Cornouaille, qui organisaient, samedi matin, une opération de nettoyage du littoral. Une évaluation préalable des déchets avait été réalisée afin de ventiler les équipes sur le littoral, entre Steir Greich et Penloc'h. Les ramasseurs ont glané des bouts, bouteilles en plastique, bouchons, emballages, fragments de jouets perdus au cours de l'été...

« La palme, si l'on peut dire, revient aux abondants déchets de polystyrène », précise Jean-René



*Près d'une soixantaine de bénévoles de tous âges se sont retrouvés, samedi matin, pour un nettoyage du littoral.*

Coliou, président de l'APBP. Tous ont pu constater cependant que les volumes accumulés étaient moins élevés que les autres années. Les participants se sont ensuite retrou-

vés autour d'un pot convivial offert par l'APBP, à l'initiative de cette opération, ce qui permet aussi aux adhérents des diverses associations de se rencontrer et d'échanger.



## Nettoyage du littoral pour tous les âges : 17 mars 2018



## Nettoyage du littoral samedi 18 mars 2018

# Soixante volontaires pour le nettoyage du littoral

**Trégunc** — À l'invitation de l'Association des propriétaires de bateaux de Pouldohan, le nettoyage du littoral a connu un vif succès. Les participants ne se sont pas découragés malgré le temps.



Les bénévoles rassemblés après leur opération nettoyage.

Près d'une soixantaine de volontaires de tous âges avaient répondu à l'invitation de l'Association des propriétaires de bateaux de Pouldohan, de Bretagne Vivante, de Trégunc-Aviron, de Trégunc Voiles et du club de plongée qui organisaient une opération de nettoyage du littoral.

Une évaluation préalable de déchets avait été réalisée afin de ventiler les équipes de nettoyage en fonction de l'abondance des échouages. Plusieurs équipes se sont réparties

sur le littoral entre Steir Greich et Penloc'h, à partir de 9 h 30, le samedi 17 mars. Les quelques gouttes de pluie n'ont pas découragé les bénévoles.

### Volume moins élevé

« Les ramasseurs ont glané des bouts, des bouteilles en plastique, des bouchons, des emballages, des barquettes, des briquets, des balles et des fragments de jouets perdus au cours de l'été. La palme,

si on peut dire, revient aux abondants déchets de polystyrène. Dans cet inventaire, on trouve aussi quelques bouteilles en verre qui ont été mises dans les conteneurs réservés à cet effet. Les sacs de déchets ont été placés dans des conteneurs ou les poubelles des aires de stationnement afin de ne pas concentrer la « cueillette » en un seul lieu. D'aucuns constatent, et c'est positif, que les volumes accumulés sont moins élevés que les

autres années », a commenté Jean-René Couliou, le président de l'association organisatrice.

Les participants se sont ensuite retrouvés vers 11 h 30 à la Maison de la mer autour d'un pot offert par l'Association des propriétaires de bateaux de Pouldohan qui avait été à l'initiative de cette opération. Depuis que cette formule a été adoptée, cette opération permet ainsi aux adhérents des diverses associations de se rencontrer et d'échanger de vive voix.

# Don à la SNSM de Trévignon à la fin de l'AG de 1994

## Propriétaires de bateaux de Pouldohan Un chèque de 1 000 F remis à la SNSM

Samedi dernier, l'assemblée générale de l'association des propriétaires de bateaux du port de Pouldohan a réuni une quarantaine de personnes.

Comme son nom l'indique, cette association regroupe les propriétaires de bateaux, pêcheurs et plaisanciers, utilisant le port de Pouldohan. Crée il y a 16 ans, elle compte aujourd'hui 76 adhérents. Outre certains avantages du type « club », l'association permet à chacun de ses membres de suivre la gestion du port et de pouvoir s'exprimer à ce sujet.

Tous les mouillages disponibles sont attribués. Onze nouveaux mouillages, les derniers, vont bientôt être mis en place. Ils sont déjà eux aussi tous réservés. En effet, la demande reste supérieure à l'offre.

Cette assemblée générale a donné l'occasion à Jean-Paul Lamouret, trésorier de l'association, de remettre un chèque de 1 000 F à Jean Doucet, le président de la Station de sauvetage en mer de la pointe de Trévignon.

### ● Pensionnés de la Marine marchande, commerce et pêche

Une permanence mardi 22, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30, au siège de l'UST, rue de Pont-Aven.

Les adhérents, adhérentes, âgés de 65 ans ou de 60 ans, inaptes au travail et non imposables, pourront retirer des imprimés concernant les diverses aides (chauffage, etc.).



Jean Doucet remercie les membres de l'association pour l'aide qu'ils apportent à la station SNSM de Trévignon.

### ● Permanence des adjoints

Colette Vigneau, adjointe au maire, n'assurera pas ses permanences cette semaine.

### ● Cessez-le-feu en Algérie

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie : un cortège se formera samedi 19, à 18 h, place de la Mairie pour se rendre au monument aux morts où une gerbe sera déposée. Un vin d'honneur sera servi au Sterenn.

### ● Association Céline et Stéphane

Assemblée générale samedi 19, à 15 h, à l'hôtel-restaurant « Le Menhir », route de Concarneau. Interventions du Dr Berthou, de Mme Urvois et de M. Cloître de l'hôpital Morvan de Brest, ainsi que du Dr Guinebretière, du CTS, de Quimper.

### ● Pas de courant

Ce jeudi, de 14 h à 17 h, à Saint-Philibert.

### ● Carrefour de Pouldohan

Réunion de concertation relative aux travaux d'aménagements et de mise en sécurité du carrefour de Pouldohan (VC 9-VC 13) en mairie, jeudi 17, à 18 h.

# Remise d'un chèque à la SNSM au cours d'une AG





Remise d'un chèque à la station SNSM de Trévignon



# Moments de rencontre et d'échanges

**La formation à la sécurité en mer**

**Réglementation**

**Les ateliers de l'association**

## 2013, Les conseils d'André Bodénan avant de tirer les feux à main et les fusées



2011



# 2015 : Lutte contre l'incendie





2015 : travaux pratiques après les instructions de Francis Vaxelaire

# 2014 : Les instructions de la Gendarmerie Maritime en matière de réglementation



# 2017 : Remise de la fiche de la DTM sur les captures

**2017** PÊCHE de LOISIR dans le département du FINISTERE

Code rural et de la pêche maritime-Règlement UE n°650/98 modifié du Conseil du 30/03/98-Règlement UE n°2017/127 du conseil du 20/01/2017

Arrêté du 26/10/2012 modifié par arrêté du 29/01/2013 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture

Arrêté n°2013-7456 du 10/10/2013, n° 2014-9311 du 16/06/2014 et n° 2016-12275 du 06/01/2016 réglementant l'exercice de la pêche de loisir pratiquée à pied en Bretagne pour les coquillages, échinodermes et vers marins.

**Poissons (\*)**

	Tailles minimales (cm)
ANCHOIS ( <i>Engraulidae</i> )	12
BAR ( <i>Dicentrarchus labrax</i> )	42
BAR moucheté ( <i>Dicentrarchus punctatus</i> )	30
BARBEU ( <i>Scophthalmus rhombus</i> )	30
BONITE ( <i>Sarda spp</i> )	(marquage)
CABILLAUD ( <i>Gadus morhua</i> )	42
CHINCHARD ( <i>Trechurus trachurus</i> )	15
CONGRE ( <i>Conger conger</i> )	60
DORADE GRISE ( <i>Spondyliosoma cantharus</i> )	23
DORADE ROYALE ( <i>Sparus aurata</i> )	23
FLET ( <i>Platichthys flesus</i> )	20
GERMON ( <i>Thunnus alalunga</i> )	2 kilogrammes
HARENG ( <i>Clupea harengus</i> )	20
LIEU jaune ( <i>Pollachius pollachius</i> )	30
LIEU noir ( <i>Pollachius virens</i> )	35
LINGUE ( <i>Mola mola</i> )	63
LINGUE BLEUE ( <i>Mola dipterygia</i> )	70
MAIGRE ( <i>Argyrosomus regius</i> )	45
MAQUEREAU ( <i>Scomber scombrus</i> )	20
MERLAN ( <i>Merlangus merlangus</i> )	27
MERLU ( <i>Merluccius merluccius</i> )	27
MULET ( <i>Mugil spp</i> )	30
ORPHIE ( <i>Belone belone</i> )	30
PLIE ( <i>Pleuronectes platessa</i> )	27
ROUGET barbet de roche ( <i>Mullus spp</i> )	15
SAR ( <i>Diplodus sargus</i> )	25
SARDINE ( <i>Sardina pilchardus</i> )	11
SOLE ( <i>Solea solea</i> )	24
TURBOT ( <i>Psetta maxima</i> )	30

**ATTENTION !** Pêche à la civelle INTERDITE

(\*) = Espèces soumises à MARQUAGE (ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale)

**ATTENTION :** Pêche du bar Nord du 48° parallèle : INTERDITE du 01/01 au 30/06 (pêcher/relâcher autorisé) 1 poisson/pêcheur/jour du 01/07 au 31/12 Sud du 48° parallèle : maximum 5 poissons/pêcheur/jour toute l'année

**RAPPEL :** Prélevements de la pêche de loisir limités à la **CONSOMMATION PERSONNELLE**

**IMPORTANT** Ce document ne revêt qu'une valeur informative et ne saurait remplacer la **REGLEMENTATION OFFICIELLE**

**Crustacés**

	Tailles minimales (cm)
ARAIGNEE de mer ( <i>Maja brachydactyla</i> ) (A)	12
CREVETTE bouquet ( <i>Palemon serratus</i> ) (B)	5
CREVETTES (autres que bouquet)	3
ETRILLE ( <i>Necora puber</i> ) (C)	6,5
HOMARD ( <i>Homarus gammarus</i> ) (D)	8,7
LANGOUSTE rouge, rose ( <i>Palinurus spp</i> ) (E)	11
TOURTEAU ( <i>Cancer pagurus</i> ) (F)	14
POUCHE-PIED ( <i>Pollicipes pollicipes</i> ) (G)	13

(A) : Longueur totale mesurée entre les rostres jusqu'à la bordure postérieure de la carapace

(B) : Longueur totale de l'animal (LT) (Divisions CIEM VIII, A,J,L-V)

(D) : Longueur de la carapace mesurée de l'arrière des orbites jusqu'à la bordure distale du céphalothorax

(E) : Longueur de la carapace mesurée de la pointe du rostre à la bordure distale du céphalothorax

(F) : Longueur totale de la carapace dans sa plus grande dimension

(G) : Pêche autorisée du 16/01 au 14/03, et du 18/09 au 14/11. ( 3 kilos par personne et par jour)

**Coquillages**

	Tailles minimales (cm)	Quantités max. ou équivalent poids approx.
PETONCLE ou VANNEAU ( <i>Chlamys spp</i> ) (H)	4	100 3 kg
VENUS ( <i>Spisula spp</i> )	2,8	100 3 kg
AMANDE de MER ( <i>Glycymeris glycymeris</i> ) (J)	6	pas de taille
BIGORNEAU ( <i>Littorina littorea</i> ) (K)	4,5	100 3 kg
BULOT ou BUCCIN ( <i>Buccinum undatum</i> ) (L)	4,3	100 3 kg
CLAM ( <i>Mercenaria mercenaria</i> )	2,5	100 3 kg
MACTRE SOLIDE ( <i>Spisula solidula</i> )	4	300 3 kg
MOULE ( <i>Mytilus edulis</i> ) (M)	4,3	300 3 kg
PRAIE ( <i>Venus v.</i> ) (N)	10	50 3 kg
COUTEAU ( <i>Solen spp</i> , <i>Ensis spp</i> , <i>Pharus legumen</i> ) (O)	9	20
ORMEAU ( <i>Haliotis tuberculata</i> ) (P)	2,5	500 2 kg
TELLINE ( <i>Donax spp</i> ) (Q)	11	30
COQUILLE St Jacques ( <i>Pecten maximus</i> ) (R)	5	50 5 kg
HUÎTRE creuse ( <i>Crassostrea gigas</i> )	6	6 5 kg
HUÎTRE plate ( <i>Ostrea edulis</i> )		
COQUE ou HENON ( <i>Cerastoderma edule</i> ) (S)	3	300 3 kg
PALOURDE ( <i>commune, japonaise, rose</i> ) (T)	4	150 3 kg

**ATTENTION** Gisement de la rivière de PONT L'ABBE Cumul coques + palourdes limité à 200 indiv. (tous personnes sur usage du rateau INTERDIT parties Nord et Sud du gisement soumises à fermetures alternées)

**Echinodermes**

OURSIN ( <i>Paracentrotus lividus</i> ) (U)	5,5 cm pliants exclus
POULPE ( <i>Octopus vulgaris</i> ) (V)	Poids minimal 750 gr

**Céphalopodes**

**ATTENTION** Pêche sous-marine INTERDITE dans le ressot des affaires Maritimes de Brest, Morlaix et Douarnenez-Audierne

# 2016, les gestes qui sauvent avec le concours de Secourisme et de la Protection Civile Départementale



# 2016, les gestes qui sauvent avec le concours de Secourisme



# 2016, utilisation du défibrillateur Animée par Secourisme et Protection Civile Départe- mentale







# 2016 Formation VHF et initiation à la carte marine



# 2012 visite du sémaphore de Beg Meil



# 2012

## La visite du Sémaphore de Beg Meil



2016,  
montage  
de filets et  
d'engins  
de pêche



2016  
Les  
conseils de  
Jean Furic  
pour le  
montage  
d'un filet





tion de la

# La fête des plaisanciers de pouldohan

Une tradition estivale et une animation du quartier



2013



2013





2012





2013

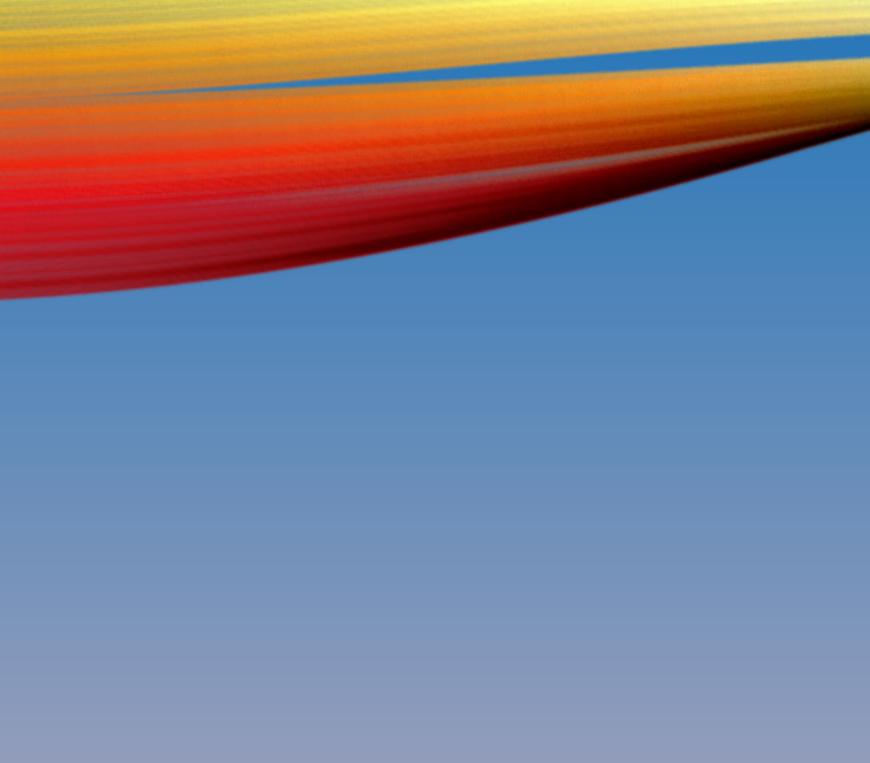


2013





2014



2013





## Le bar en 2012



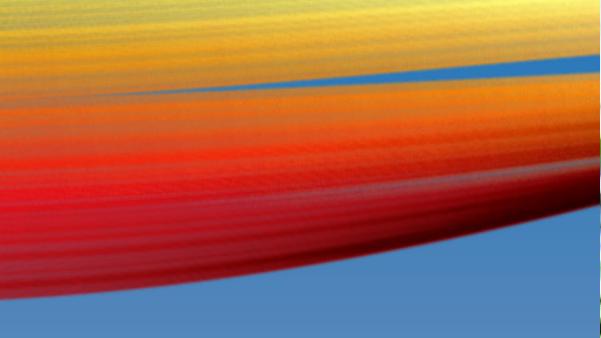
2014



2016

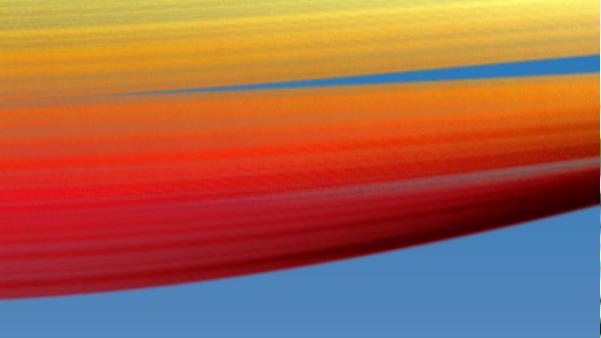
## Retrouvailles en soirée près des cales de Pouldohan





# Décoration des tables en 2012 par Fanchette





# Décoration des tables en 2012 par Fanchette





Le travail de  
Fanchette en  
2013



**L'association accueille tous les usagers des plans d'eau comme à l'origine.**

**Elle est à l'écoute de vos suggestions.**

**Elle vous remercie de votre attention et vous souhaite bonne mer.**